

né à Dornes (Nièvre) le 23 octobre 1830, mort à Paris le 28 février 1882, était cultivateur et fermier dans la Nièvre, lorsque les démocrates de ce département l'inscrivirent sur la liste de leurs candidats à l'Assemblée législative (13 mai 1849) et l'électèrent représentant, le 5^e sur 7, par 36,694 voix (65,811 votants, 88,141 inscrits). Il siégea à la Montagne, avec laquelle il vota contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Paris sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Rendu à la vie privée par le coup d'Etat de 1851, il n'eut plus dans la suite aucune situation politique.

ROUGÉ (BONAËS-LOUIS-VICTURNIEN-ALEXIS, MARQUIS DE), pair de France, né à Paris le 31 janvier 1778, mort à Paris le 30 mars 1838, était officier des armées du roi au moment de la Révolution. Il émigra avec sa famille, prit du service à l'armée des princes, et, à la première Restauration, fut promu colonel. Nommé, au retour de Gaud, 1^{er} lieutenant aux Cent-Suisses de la garde du roi, il fut appelé à la pairie le 17 août 1815, et vota pour la mort dans le procès du maréchal Ney. En 1817, il prit part à la discussion sur le budget des communes et demanda la réduction des dépenses. Il vota ensuite obscurément avec la majorité. Rallié au gouvernement de Louis-Philippe, il continua de siéger à la Chambre haute, devint maréchal de camp, le 11 août 1830, sans commandement actif, et donna sa démission de pair le 9 janvier 1832.

ROUGÉ (ADRIEN-GABRIEL-VICTURNIEN, COMTE DE), député de 1815 à 1816, de 1824 à 1827 et pair de France, né au château d'Everly (Seine-et-Marne) le 2 juillet 1782, mort à Paris le 27 décembre 1835, « fils de très haut et très puissant seigneur Bonabes-Jean-Catherine-Abais, marquis de Rougé, mestre de camp en second du régiment d'Auxerrois-infanterie, et de très haute et très puissante dame madame Victurnienne-Elphine-Nathalie de Rochechouart-Mortemart », devint, à la première Restauration, lieutenant-colonel aux chasseurs de la Somme. Sans emploi pendant les Cent-Jours, il fut élu, le 23 août 1815, député du grand collège de la Somme, par 99 voix (196 votants, 259 inscrits); il siégea à droite, prit une part active à la discussion du budget, repoussa le projet de vente des forêts nationales et proposa un droit pour cent sur les créances hypothécaires productives. A la dissolution (septembre 1816), il reçut la croix de la Légion d'honneur et la croix de Saint-Louis, et fut nommé lieutenant-colonel au 4^e régiment de la garde royale, Conseiller d'arrondissement et conseiller général de la Somme, il fut réélu député, le 26 mars 1824, dans le grand collège de ce département, par 225 voix (324 votants, 391 inscrits), et siégea dans la majorité avec laquelle il ne cessa de voter. Nommé pair de France par M. de Villèle, le 5 novembre 1827, il quitta la Chambre haute à l'avènement du gouvernement de juillet, en vertu de l'article 68 de la Charte constitutionnelle.

ROUGÉ (FRANÇOIS-OSCAR), député de 1876 à 1877 et de 1878 à 1885, né à Belvèze (Aude) le 15 décembre 1845, d'abord avoué, puis banquier à Limoux, était conseiller général de son canton, quand il fut élu, le 5 mars 1876, au second tour de scrutin, député de l'arrondissement de Limoux, par 8,038 voix (13,501 votants, 19,265

inscrits), contre 7,422 à M. Detours. Il prit place à gauche et fut l'un des 373 députés qui, au 16 mai, refusèrent le vote de confiance au ministère de Broglie. Il échoua après la dissolution, le 14 octobre 1877, avec 7,461 voix, contre 8,515 à M. Detours, candidat du cabinet du 16 mai. Mais cette élection ayant été invalidée, M. Rougé regagna son siège, le 3 mars 1878, avec 9,663 voix (10,183 votants, 19,449 inscrits). Il siégea de nouveau dans la majorité républicaine et vit son mandat renouvelé, le 21 août 1881, par 7,293 voix (12,921 votants, 19,539 inscrits), contre 5,417 à M. Delmas; il était alors maire de Limoux. Il continua de soutenir la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et quitta la vie politique aux élections de 1885.

ROUGEMONT (IGNACE), membre de la Convention, né à Porrentruy (Sais) en 1761, mort à une date inconnue, était commerçant dans sa ville natale, quand il fut élu, le 25 avril 1793, membre de la Convention par le département du Mont-Terrible, à la pluralité des voix sur 75 votants. Envoyé en mission à l'armée du Rhin, avec laquelle il fit la campagne de 1794, il vanta à la Convention l'esprit républicain qui animait cette armée. Hentz, son collègue, écrivait de lui, le 8 juin 1794 : « Mon collègue Rougemont est excellent à la tête des colonnes; il me paraît plein de bonne volonté, il a rallié les troupes et a la confiance de toute l'armée. Il serait utile de lui donner la mission de suivre les colonnes, car, moi, je ne puis me tenir assez à cheval pour cette fonction. » Rougemont disparut de la vie politique après la session conventionnelle.

ROUGEOT (GUILLAUME), représentant en 1849, né à Saint-Désert (Saône-et-Loire) le 18 juillet 1806, était cultivateur et maire de Saint-Désert, lorsqu'il fut élu, le 13 mai 1849, représentant de Saône-et-Loire à l'Assemblée législative, le 5^e sur 12, par 73,803 voix (109,200 votants, 152,411 inscrits). Il prit place à la Montagne, s'associa à l'interpellation de Ledru-Rollin sur les affaires de Rome, signa l'appel aux armes, se rendit le 13 juin au Conservatoire des arts et métiers, et fut condamné par la Haute cour de Versailles à la déportation.

ROUGER (JEAN-PIERRE-DOMINIQUE-GERMAIS), député de 1831 à 1837, né à Villasavary (Aude) le 2 juillet 1780, mort au château de Villasavary le 3 septembre 1846, était propriétaire et maire de sa commune, lorsqu'il fut élu (5 juillet 1831) député du 3^e collège de l'Aude (Castelnaudary), par 141 voix (259 votants, 373 inscrits), contre 110 au général Clauzel. Il siégea dans les rangs du tiers-parti, vota contre l'ordre du jour Gammeron (1831) sur la politique extérieure, protesta la même année contre l'emploi de la dénomination inconstitutionnelle de « sujets », puis se rapprocha de la majorité conservatrice, avec laquelle il vota le plus souvent, après avoir obtenu sa réélection, le 21 juin 1834, par 189 voix (338 votants, 382 inscrits), contre 120 à Barryer. Il ne fut pas réélu en 1837.

ROUGET-LAFOSSE (CHARLES), représentant du peuple en 1849, né à Niort (Deux-Sèvres) le 29 septembre 1806, d'une ancienne famille de Niort, dont les membres remplirent des charges municipales, fit ses études chez les Jésuites de Montmorillon, fut reçu avocat à

Paris, et se préparait à entrer dans la magistrature quand éclata la révolution de juillet. Ses opinions légitimistes lui firent dès lors cette carrière. Élu, le 13 mai 1849, représentant des Deux-Sèvres à l'Assemblée législative, le 7^e et dernier, par 19,611 voix sur 56,851 votants et 93,149 inscrits, il prit place à droite, vota pour l'expédition de Rome, pour la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, pour la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel, protesta, à la mairie du 19^e arrondissement, contre le coup d'État du 2 décembre, fut incarcéré à Vincennes, et remis en liberté quelques jours après. Il renonça désormais à la vie politique.

ROUGIER DE LA BERGERIE (JEAN-BAPTISTE, BARON), député en 1791, né à Bonneauil (Indre) le 21 décembre 1762, mort à Paris le 13 septembre 1836, remplit un moment (1785) les fonctions de chef du bureau du contentieux des fermes, puis s'occupa d'agriculture et surveilla lui-même avec le plus grand soin l'exploitation de ses domaines. En 1788, il présenta au roi ses *Recherches sur les abus qui s'opposent aux progrès de l'agriculture*. Ayant embrassé les principes de la Révolution, il devint, en 1789, président de l'administration du district de Saint-Fargeau, et fut élu, le 2 septembre 1791, député de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 6^e sur 9, par 307 voix (418 votants). Il demanda et obtint la création d'un comité chargé de veiller aux intérêts agricoles de la France et en devint membre. Il approuva les mesures votées par la majorité contre les émigrés et les prêtres réfractaires, mais défendit La Fayette. Après la session, il continua de s'occuper d'agriculture, faillit être arrêté pendant la Terreur comme suspect, échappa à ce danger grâce à la protection de Carnot, qui lui confia la mission d'étudier les procédés et le développement du dessèchement des marais, et fut nommé membre de la commission d'agriculture et des arts. En 1795, il alla dans la Creuse pour constater les ravages de la grêle. Rallié au 18 brumaire, il fut nommé préfet de l'Yonne le 12 ventôse an VIII, y fonda des sociétés agricoles et y encouragea par la parole et par des subventions les travaux de la campagne. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, correspondant de l'Académie des sciences dans la section d'économie rurale, baron de l'empire du 25 mars 1810, il fut appelé à d'autres fonctions le 12 mars 1813 avec un traitement provisoire de 6.000 francs. Aux Cent-Jours, il accepta la réfecture de la Nièvre (3 avril 1815) qu'il céda bientôt à son fils le 25 mai suivant. Sa fortune personnelle était de 12.000 francs de rente. On a de lui un très grand nombre de travaux ayant trait à l'agriculture, parmi lesquels on peut citer : *Essai sur le commerce et la paix* (1797); *Mémoire sur les chanvres et les lins de France* (1799); *Georgiques françaises*, poème en 12 chants, suivi d'un *Traité de poésie géorgique* (1804 et 1824, 2 volumes); *Histoire de l'agriculture française* (1815); *Cours d'agriculture pratique* (1819-1823, 8 volumes); *Mémoire sur la destruction des bois* (1831); *Eglogues bucoliques* (1833). Il a en outre fondé en 1797, avec Teissier, les *Annales de l'agriculture française*, et collaboré, en 1803, au *Cours d'agriculture* de Rozier.

ROUHAUD (FRANÇOIS), député au Conseil des Anciens, né le 23 février 1766, mort à une date inconnue, était lieutenant, quand il fut

élu, le 25 vendémiaire an IV, député de la Charente au Conseil des Anciens, par 155 voix (269 votants). Il fit partie du comité des finances, s'opposa à l'impression du discours de Creuzé-Latouche sur les prêtres, lut un rapport sur le paiement du dernier quart des biens nationaux, combattit la résolution relative aux patentes, et celle qui fixait le lieu de réunion des assemblées électorales, approuva la création de l'École polytechnique, et demanda la révision de la Constitution en ce qui concernait la nomination des juges. Il sortit du Conseil en l'an VI, et ne reparut plus sur la scène politique.

ROUHER (ERNEST), représentant en 1818 et en 1819, ministre, sénateur, représentant en 1872, député de 1876 à 1881, né à Riom (Puy-de-Dôme) le 30 novembre 1814, mort à Paris le 3 février 1884, l'un des quatre enfants d'un avoué de Riom, fut destiné à la marine et entra à l'École navale d'Angoulême en 1828. A la suppression de l'École, il vint terminer ses études à Riom, puis à Clermont, fit son droit à Paris, travailla dans une étude d'avoué, et se fit inscrire en 1830 au barreau de sa ville natale, en remplacement d'un de ses frères qui y avait déjà acquis une certaine situation, mais qui se retirait pour raison de santé. Quelques procès politiques qu'il plaida le mirent en évidence; il épousa la fille de M. Conchon, maire de Clermont-Ferrand, se fit recommander à Guizot par M. de Morny, et se présenta à la députation, le 1^{er} août 1846, comme partisan du gouvernement, dans le collège électoral de Riom, où il échoua avec 94 voix (232 votants, 252 inscrits) contre 137 à M. Combarel de Leyval. La révolution de 1848 modifia une première fois ses opinions politiques; il manifesta dans les clubs des opinions socialistes, réclama l'abolition des contributions indirectes, l'impôt progressif, l'organisation du travail, promit de « se dévouer avec énergie aux idées nouvelles qui seules peuvent faire le bonheur du pays », et à la République, « l'arche sainte des générations futures », et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Puy-de-Dôme à l'Assemblée Constituante, le 13^e sur 15, par 48,282 voix sur 125,432 votants et 173,000 inscrits. « Quelque sa conversion ait été subite, écrivait un biographe de 1848, on la croit sincère. Dès son arrivée à Paris, il a visité divers clubs républicains, où il a fait entendre des paroles énergiques, dignes du démocrate le plus avancé. » A l'Assemblée, M. Rouher s'assit à droite, fit partie du comité du travail, prit part à la discussion sur la Constitution, proposa un amendement favorable au système des deux Chambres, protesta contre les lois d'exception, vota pour le cautionnement des journaux, contre le droit au travail, contre le remplacement militaire, et s'abstint sur l'impôt progressif, sur l'amendement Grévy, sur la proposition Râteau, sur la diminution de l'impôt du sel, sur la suppression des clubs; rallié au prince-président, il soutint naturellement sa politique personnelle. Réélu, le 13 mai 1849, représentant du même département à l'Assemblée législative, le 2^e sur 13, par 54,115 voix sur 168,305 inscrits; il se sépara de la majorité pour s'attacher à la fortune du prince L.-Napoléon; lorsque ce dernier rompit avec le ministère parlementaire Barrot-Dufaure, M. Rouher accepta le portefeuille de la Justice dans le cabinet nouveau (30 octobre 1849). Il cut à présenter et à soutenir plusieurs projets de loi, notamment la loi du 31 mai restrictive du suffrage universel; dans la discussion de la loi sur la presse, il lança à la Mon-

tagne cette apostrophe : « Votre révolution de février n'a été qu'une catastrophe! » Démissionnaire avec le cabinet tout entier, le 19 janvier 1851, il reprit son portefeuille dans le cabinet Baroche-Fould (19 avril-26 octobre 1851), fut rappelé aux sceaux après le coup d'Etat du 2 décembre, donna sa démission à la suite du décret du 22 janvier 1852 portant confiscation des biens de la famille d'Orléans, fut nommé, trois jours après, vice-président du conseil d'Etat, et eut, en cette qualité, à défendre fréquemment devant les Chambres les projets présentés par le gouvernement. Il s'acquitta de cette tâche en avocat de talent. « La politique ne représentait pour lui ni un principe, ni une passion, a dit un historien; c'était un dossier qu'on lui donnait à plaider. Pour chaque affaire qui se présentait, il déployait, sans s'y ménager, son maximum de zèle d'éloquence. S'il venait à changer d'avis, le gouvernement était pour lui un plaideur qui, à quelques mois de distance, a deux procès en sens inverse. Se plaçant à ce point de vue, M. Rouher les plaidait sans embarras, l'un après l'autre, et, régulièrement, les gagnait tous les deux. » Conseiller général d'un canton de Riom, membre de la commission de l'Exposition universelle de 1855, il fut nommé, le 3 février de cette année, ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, et, tout en donnant une vive impulsion aux services relevant de son ministère, prépara le fameux traité de commerce du 23 janvier 1860 avec l'Angleterre, traité « exécuté comme un coup d'Etat », de l'autorité propre de l'empereur, et qui substituait à l'ancien régime de la protection absolue, la protection restreinte qui devait conduire progressivement à la liberté commerciale. Des traités analogues furent conclus, avec la coopération de M. Rouher, avec la Belgique (1861) et avec l'Italie (1863). Sénateur du 12 juin 1856, M. Rouher fut nommé président du conseil d'Etat en remplacement de M. Baroche le 23 juin 1863, remplit pendant quelques semaines l'intérim du ministère de l'Intérieur, quitta le ministère du Commerce pour devenir ministre président du conseil d'Etat (23 juin 1863), fit décréter, en cette qualité, la liberté de la boulangerie (30 juin), et, à la mort de M. Billault, fut nommé ministre d'Etat (18 octobre suivant). A ce titre, il fut devant les Chambres l'apologiste infatigable et fécond de la politique intérieure et extérieure de l'empire, et mérita par l'influence prépondérante qu'il exerça sur la marche des affaires la qualification de « vice-empereur », que lui donna M. Emile Ollivier. Il défendit contre MM. Thiers et Pouyer-Quertier le libre-échange, loua, durant quatre sessions, l'expédition du Mexique comme « la plus grande pensée du règne », et prit la part la plus active à l'élaboration et à la discussion des importantes lois sur les finances, l'enseignement primaire, l'armée, la presse, les sociétés, etc., qui furent votées de 1863 à 1869. En mars 1866, il eut à combattre l'amendement des 45 visant au rétablissement du régime parlementaire, dont il s'efforça de démontrer l'incompatibilité avec le suffrage universel. En mai 1867, il tenta de justifier, en réponse aux attaques de Thiers, l'attitude du gouvernement français pendant la guerre entre la Prusse et l'Autriche, et, en décembre suivant, déclara solennellement, en réponse aux interpellations des députés catholiques que « l'Italie ne s'emparerait pas de Rome. Jamais! non, jamais! » Lors de la crise ministérielle du 19 janvier précédent, M. Rouher avait offert sa démission qui fut

refusée; on lui donna même le portefeuille des finances jusqu'au 12 novembre suivant. Il renouvela sa démission de ministre d'Etat à la suite de l'interpellation des 116 (17 juillet 1869), et fut nommé, le lendemain, président du Sénat. L'avènement du ministre Ollivier (2 janvier 1870) annula presque son influence politique; on croit cependant que ce fut lui qui inspira à l'empereur la pensée du plébiscite; il approuva la déclaration de guerre à la Prusse, et présida la dernière séance du Sénat le 4 septembre 1870. Il rejoignit aussitôt l'impératrice à Londres, reentra en France au moment de l'insurrection communaliste du 18 mars, fut arrêté à Boulogne et emprisonné par ordre de Thiers, qui fit saisir ses papiers, puis donna l'ordre de le faire conduire à la frontière belge.

Candidat à l'Assemblée nationale, aux élections complémentaires du 2 juillet 1871, dans la Charente-Inférieure et dans la Gironde, il n'obtint, dans la Charente-Inférieure, que 22,167 voix, contre 35,426 au dernier candidat républicain élu, M. Denfert-Rochereau, et, dans la Gironde, que 29,264, contre 75,315 au dernier candidat républicain élu, M. Sansas. Le 16 août suivant, M. Séverin Abbateucci, représentant de la Corse, donna sa démission pour procurer un siège à M. Rouher. Les électeurs ne furent convoqués que le 16 février 1872, et M. Rouher fut élu représentant de la Corse, par 36,026 voix, sur 51,999 votants et 75,473 inscrits, contre 8,796 à M. Pozzo di Borgo, et 6,951 à M. Savelli, radical. Il prit place à droite, dans le groupe de l'Appel au peuple, interpella sur le rapport de la commission des marchés, parla sur la convention postale avec l'Allemagne, appuya, à plusieurs reprises, l'appel au peuple comme la seule solution de la forme du gouvernement, surtout lors des tentatives de restauration monarchique (octobre 1873), et, après la mort de Napoléon III, prit la direction effective, sinon officielle, du parti bonapartiste; il nia toujours en effet l'existence d'un « comité central de l'Appel au peuple », en dépit des allégations de M. Girard (9 juin 1874) (*Voy. ce nom*). Dans la législature, il vota contre le service de trois ans, pour la démission de Thiers, contre le septennat (mais il fit voter son groupe pour), contre le ministère de Broglie, contre l'amendement Wallon, contre les lois constitutionnelles. Réélu, le 20 février 1876, député de Bastia, par 8,700 voix, sur 13,219 votants et 20,326 inscrits, contre 1,367 à M. de Corsi, il fut également élu, le même jour, dans la 1^{re} circonscription de Riom, par 10,595 voix sur 17,200 votants et 20,109 inscrits, contre 4,257 à M. Allary et 2,384 à M. de Chabrol. Quinze jours après, le 5 mars, le scrutin de ballottage de l'arrondissement d'Ajaccio lui donna encore la majorité avec 6,572 voix sur 12,630 votants et 18,252 inscrits, contre 5,837 au prince Napoléon Bonaparte et 152 à M. Caccaldi; par contre, il avait échoué, le même jour, à Clermont-Ferrand (1^{re} circonscription), avec 2,652 voix, contre 11,998 à M. Bardoux, élu. M. Rouher opta pour Riom, et fut remplacé à Ajaccio par le prince Napoléon, et à Bastia par M. de Casabianca. Conseiller général du canton de Raudan (juin 1876-août 1889), il reprit, à la Chambre, sa place à droite, déclara (avril 1876), sur une demande de M. Floquet relative à la suppression du budget des cultes, qu'il trouvait la mesure « prématurée » sans y être opposé en principe, appuya le cabinet du 16 mai contre les 363, et soutint une vive polémique (juillet) contre M. Paul de Cassagnac, au sujet des candidatures bonapar-

tistes aux élections suivantes : M. Rouher ne voulait que des candidats impérialistes purs, tandis que M. de Cassagnac se ralliait à l'Union conservatrice. Réélu, le 14 octobre 1877, député de Riom, par 9,411 voix, sur 16,114 votants et 20,218 inscrits, contre 6,477 à M. Gerzat, M. Rouher reprit la direction du groupe bonapartiste à la Chambre, et profita (janvier 1878) d'une apostrophe de Gambetta, lors de la vérification des pouvoirs, pour faire l'apologie de l'Empire et répudier toute responsabilité dans l'issue de la guerre de 1870. Quelques jours après, il parla contre l'amnistie restreinte, défendit (juin 1880) les traités de commerce, et combattit (juin 1881) certains articles du projet de loi sur la marine marchande; la mort du prince impérial (juin 1879) avait, comme il le déclarait lui-même, mis fin à son rôle politique; il ne s'occupa plus que de questions d'affaires, et ne se représenta pas aux élections législatives d'août 1881. Grand-croix de la Légion d'honneur (25 janvier 1869) ; il reçut de l'empereur les insignes en diamants en juillet 1867.

ROUILLÉ (EMILE), représentant en 1848 et en 1849, né aux Sables-d'Olonne (Vendée) le 3 juin 1821, étudia le droit à la faculté de Poitiers, et se fit inscrire au barreau de sa ville natale. Élu, le 23 avril 1848, représentant de la Vendée à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 44,767 voix (86,221 votants, 104,496 inscrits), il siégea à droite et vota avec les conservateurs monarchistes, pour le rétablissement du cautionnement, pour les poursuites contre Louis Blanc et Caussidière, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'amendement Grévy, contre le droit au travail, pour la proposition Râteau, contre l'amnistie, pour l'interdiction des clubs, pour les crédits de l'expédition romaine. Réélu, le 13 mai 1849, par le même département, à l'Assemblée législative, le 7^e sur 8, par 40,014 voix (61,522 votants, 103,432 inscrits), M. Rouillé suivit la même ligne politique que précédemment, donna son suffrage à toutes les lois restrictives qui obtinrent l'agrément de la majorité, ne se rallia pas au coup d'Etat du 2 décembre 1851, et quitta la vie politique.

ROUILLÉ. — *Foy. BOISSY (MARQUIS DE).*

ROUILLÉ DE FONTAINE (BASILE-GABRIEL-MICHEL), député de 1820 à 1837 et pair de France, né à Paris le 26 août 1773, mort au château de Davenescourt (Somme) le 8 novembre 1859, « fils de M. Alexandre-Jean-Baptiste Rouillé de Fontaine, chevalier, mestre de camp de cavalerie et maréchal général des logis de cavalerie, et de dame Claude-Thérèse-Sophie Caulet d'Hauteville », propriétaire, conseiller-général et chevalier de la Légion d'honneur, fut successivement élu député du 6^e arrondissement électoral de la Somme (Roya), le 4 novembre 1820, par 211 voix (331 votants, 405 inscrits); le 25 février 1824, par 237 voix (320 votants); le 17 novembre 1827, par 293 voix (339 votants, 411 inscrits), contre 34 à M. d'Estournel et 12 à M. Tattegrain; le 23 juin 1830, par 281 voix (348 votants, 434 inscrits), contre 61 à M. de Casteja; puis, dans le 6^e collège du même département (Montdidier), le 5 juillet 1831, par 286 voix (303 votants, 436 inscrits), et le 21 juin 1834, par 262 voix (288 votants, 456 inscrits). Sous la Restauration, M. Rouillé de Fontaine fut, suivant un de ses biographes, « l'adversaire des mesures calculées pour la

ruine et l'humiliation de la patrie »; il signa l'Adresse des 221, se rallia au gouvernement de Louis-Philippe, devint ministériel et fut nommé pair de France le 3 octobre 1837. La révolution de 1848 mit fin à sa carrière politique.

ROUJOUX (LOUIS-JULIEN BUXEUIL, BARON DE), député en 1791 et au Conseil des Anciens, membre du Tribunal, né à Landerneau (Finistère) le 7 mars 1753, mort à Brest (Finistère) le 1^{er} février 1829, d'une famille noble, d'origine écossaise, réfugiée en Bretagne après la condamnation à mort d'un de ses membres, capitaine des gardes de Charles I^{er}, roi d'Angleterre, était fils de Michel-Louis de Roujoux, écuyer, et de dame Françoise de Vaillant de Penanrun. Il fut reçu avocat au parlement, exerça au siège présidial de Landerneau, fut nommé lieutenant-maire de cette ville en 1780, procureur du roi en 1782, député aux États de Bretagne en 1789, et commissaire du roi près le district de Landerneau (r. 1790). Élu, le 11 septembre 1791, député du Finistère à l'Assemblée législative, le 5^e sur 8, par 235 voix sur 412 votants, il siégea parmi les modérés, fit partie du comité de la marine, proposa (20 octobre) une adresse au peuple sur la tolérance religieuse, et demanda que la loi contre les émigrés n'atteignît que les anciens fonctionnaires. Après la session, il fut élu (11 septembre 1792) accusateur public près le tribunal criminel de Quimper, fut délégué en juin suivant au comité de résistance fédéraliste de Caen, signa la protestation de ce comité contre la Montagne, fut mis hors la loi, échappa aux poursuites, et fut réintégré dans ses fonctions d'accusateur public après le 9 thermidor. Élu, le 24 germinal an VI, député du Finistère au Conseil des Anciens par 153 voix sur 201 votants, il fut rapporteur de la commission de la marine et célébra dans un discours les victoires de l'armée d'Italie. Partisan du coup d'Etat de brumaire, il fut membre du Tribunal à sa création (4 nivôse an VIII), appuya l'organisation de tribunaux spéciaux, combattit le projet de loi sur l'instruction criminelle, fit partie de la commission du Concordat, et fut nommé, le 23 germinal an X, préfet de Saône-et-Loire. Membre de la Légion d'honneur (26 prairial an XII), officier de l'ordre (25 germinal an XIII), baron de l'Empire (11 juin 1810) avec droit de transmission du titre à son fils, il fut révoqué de ses fonctions de préfet par la première Restauration (1814), fut appelé, aux Cent-Jours, à la préfecture du Pas-de-Calais (6 avril 1815), puis à celle d'Eure-et-Loir (17 mai suivant), et de nouveau destitué à la seconde Restauration. Il avait obtenu du roi en 1814 une pension de 6,000 francs; mais, ayant accepté du service pendant les Cent-Jours, il vit sa pension réduite de moitié le 23 février 1816. Il réclama vainement contre cette mesure, et n'obtint pas davantage d'être replacé comme préfet, ainsi qu'il le demanda à plusieurs reprises, notamment en août 1815 et en 1818 : « Si dans ces derniers moments d'orage, écrivait-il à cette occasion en parlant des Cent-Jours, j'ai accepté la préfecture de Chartres, ce peut être une erreur politique, mais non pas une faute de sentiment; je n'avais pas prêté serment au roi, et cependant j'ai constamment administré dans les intérêts de Sa Majesté. » Il termina ses jours à Brest, occupé de littérature et de poésie.

ROUL (FRANÇOIS), député de 1831 à 1848, ré

à Erbray (Loire-Inférieure) le 5 mars 1782, mort à Talence (Gironde) le 25 septembre 1861, négociant en vins, maire de Talence, membre de la chambre de commerce de Bordeaux et conseiller général de la Gironde (novembre 1833), fut successivement élu député du 4 collège de ce département (Bordeaux), le 1^{er} octobre 1831, au remplacement de M. Boyer-Foufrède, dont l'élection avait été annulée, par 74 voix (130 votants, 531 inscrits); le 21 juin 1831, par 206 voix (347 votants, 495 inscrits), contre 133 à M. Aurélien de Séze; le 4 novembre 1837, par 251 voix (434 votants, 645 inscrits); le 2 mars 1839, par 290 voix (484 votants); le 9 juillet 1842, par 290 voix (574 votants, 711 inscrits), contre 188 à M. Bonneval et 83 à M. Lagarde; le 1^{er} août 1846, par 425 voix (700 votants, 905 inscrits), contre 160 à M. Lamyra et 151 à M. Lagarde. M. Roux fit constamment partie de la majorité dévouée aux ministres, il fut l'un des 221 députés qui approuvèrent la politique du cabinet Molé, et vota pour la dotation du duc de Nemours, pour les fortifications de Paris, pour le recensement, contre les incompatibilités, contre l'adjonction des capacités, pour l'indemnité Pritchard, contre la proposition sur les députés fonctionnaires. Il réunit dans la vie privée à la révolution de 1848.

ROULAND (GUSTAVE), député de 1846 à 1848, sénateur du second empire, ministre sénateur de 1876 à 1878, né à Yvetot (Seine-Inférieure) le 1^{er} février 1806, mort à Paris le 12 décembre 1878, fit ses études au collège de Rouen, son droit à Paris, fut reçu avocat en 1827, entra dans la magistrature comme juge-auditeur au tribunal des Andelys, et devint successivement substitut du procureur du roi à Louviers (1828), à Evreux (1^{er} juin 1831), procureur du roi à Dieppe (1^{er} octobre suivant), substitut du procureur du roi à Rouen, substitut du procureur général à la cour (17 janvier 1835), avocat général (1^{er} novembre 1838) au même siège, procureur général à Douai (28 avril 1843). Élu, le 1^{er} août 1846, député du 7^e collège de la Seine-Inférieure (Dieppe) par 268 voix sur 490 votants et 617 inscrits, contre 221 à M. Lovavasseur, il siégea dans la majorité, parla sur des questions de législation, et fut nommé, le 23 mai 1847, avocat général à la cour de Cassation; à cette occasion, ses électeurs lui renouvelèrent son mandat législatif par 311 voix sur 441 votants. M. Rouland donna sa démission de magistrat à la révolution de février 1848, fut réintégré dans ses fonctions le 10 juillet 1849, et fut nommé procureur général près la cour de Paris le 10 février 1853. Il parla, en cette qualité, dans les affaires des complots de l'Opéra-Comique et de l'Hippodrome, dans celle des correspondants étrangers, de Pianori, etc. A la mort de M. Portoul, l'empereur lui confia le portefeuille de l'Instruction publique et des Cultes (13 août 1856 — 21 juin 1863): il modifia le système dit de la bifurcation, inaugura l'enseignement professionnel, fonda pour M. Renan une chaire de linguistique comparée au Collège de France (11 janvier 1862), et suspendit le cours le lendemain de la leçon d'ouverture (18 janvier) pour « attaques aux croyances chrétiennes ». Comme ministre des Cultes, il s'efforça d'entraîner le mouvement des évêques en faveur du pape (1860); au Sénat, où il avait été appelé par l'empereur le 14 novembre 1857, il répondit à l'archevêque de Bordeaux, en 1865, dans la discussion sur l'Adresse, que l'Ency-

clique et le Syllabus n'étaient qu'une réponse à la convention du 25 septembre, la revanche du parti ultramontain, dont l'influence grandissait tous les jours; en 1867, il parla contre la gratuité de l'enseignement, et dit que « l'instituteur devait être l'ami de l'ordre public, l'ami du gouvernement », et qu'il fallait laisser aux préfets le droit de les choisir et de les nommer. Dans la même discussion, sur une allusion à M. Renan, M. Rouland prétendit que celui-ci, avant sa nomination, avait pris vis-à-vis du ministre des engagements conditionnels qu'il n'avait pas tenus; M. Renan riposta à cette allégation, dans le *Journal des Débats* du lendemain, un formel démenti. M. Rouland avait été nommé ministre président le conseil d'Etat (13 octobre 1863 — 27 septembre 1864), membre du conseil supérieur de l'Instruction publique (7 novembre), gouverneur de la Banque de France (28 septembre 1864); il fut vice-président du Sénat à partir de cette dernière année. Le 5 juin 1871, il fut appelé aux fonctions de procureur général à la cour des Comptes. Mais M. Ernest Picard, nommé à sa place gouverneur de la Banque de France, ayant refusé ce poste, M. Rouland fut réintégré dans ces fonctions le 29 décembre suivant. Conseiller général du canton d'Yvetot, secrétaire et président de l'assemblée départementale, il fut élu, le 30 janvier 1876, sénateur de la Seine-Inférieure par 495 voix sur 863 votants; il siégea à la droite bouapartiste, accorda la dissolution de la Chambre demandée par le cabinet du 16 mai, combattit de ses votes les ministères républicains, et mourut au cours de la législature. Grand-croix de la Légion d'honneur (14 août 1862). On a de lui: *Discours et réquisitoires* (1801).

ROULHAC (GUILLAUME-GRÉGOIRE, BARON DE), député en 1789 et au Corps législatif et l'an X, né à Limoges (Haute-Vienne) le 6 mai 1751, mort à Limoges le 6 octobre 1824, était lieutenant général de la sénéchaussée de Limoges, lorsqu'il fut élu, le 13 mars 1789, député du tiers aux États-Généraux par cette sénéchaussée. Il signa le serment du Jeu de paume, fut membre du comité de rédaction et du comité des recherches, et ne reparut dans la vie publique qu'au Consulat. Élu, le 6 germinal an X, par le Sénat conservateur, député de la Haute-Vienne au Corps législatif, il fut membre d'une députation auprès des consuls et sortit du Corps législatif en 1803. Membre de la Légion d'honneur du 25 prairial an XII, chevalier de l'empire du 2 janvier 1809, baron du 13 avril 1811, il fut nommé procureur général à la cour impériale de Lyon le 1^{er} juin 1811, et fut maintenu dans ses fonctions par la Restauration.

ROULLEAUX-DUGAGE (CHARLES-HENRI), député au Corps législatif de 1852 à 1870, né à Alençon (Orne) le 26 avril 1802, mort à Rouelle (Orne) le 21 novembre 1870, fut d'abord avocat à Caen en 1821 et, l'année suivante, se fit inscrire au barreau de Paris. Après avoir fait de l'opposition au gouvernement des Bourbons, il entra dans l'administration le 22 août 1830, comme sous-préfet de Domfront. Chevalier de la Légion d'honneur en 1831, préfet de l'Ardèche (10 novembre 1835), de l'Aude (23 juillet 1837), de la Nièvre (5 juin 1840), de l'Hérault (23 novembre 1841), combattit si énergiquement la candidature de M. de Larcy que des troubles éclatèrent à Montpellier. Commandeur de la Légion d'honneur le 4

janvier 1847, préfet de la Loire-Inférieure le 21 juillet suivant, il fut destitué à la révolution de février 1848, se rallia à la politique du prince Louis-Napoléon, approuva le coup d'Etat du 2 décembre, fut nommé conseiller général dans l'Orne et dans l'Hérault, opta pour l'Orne, et fut successivement élu député au Corps législatif, dans la 2^e circonscription de l'Hérault, comme candidat du gouvernement, le 29 février 1852, par 11,572 voix (10,308 votants, 38,151 inscrits), contre 4,258 à M. Fabregat et 249 à M. Bertrand aîné ; le 22 juin 1857, par 21,895 voix (22,479 votants, 53,875 inscrits), contre 505 à M. Bertrand ; le 1^{er} juin 1863, par 23,009 voix (39,631 votants, 42,332 inscrits), contre 5,861 à M. Floquet et 1,684 à M. Margou ; le 24 mai 1869, par 16,309 voix (26,499 votants, 35,411 inscrits), contre 8,851 à M. Floquet et 1,215 à M. Thourel. M. Rouleaux-Dugage siégea dans la majorité dynastique, fut rapporteur, en 1857, du projet de participation financière de l'Etat dans le percement du boulevard Sébastopol, et parvint à faire classer le boulevard et la rue des Ecoles comme routes impériales, à la création desquelles l'Etat est obligé de contribuer. Il vota pour la guerre contre la Prusse, et, après Sedan, s'efforça en vain de faire nommer un gouvernement provisoire issu de la majorité ; conseiller général de Domfront, il était grand-officier de la Légion d'honneur du 14 août 1866. Retiré dans la vie privée au 4 septembre 1870, il mourut quelques semaines après.

ROULLEAUX-DUGAGE (GEORGES-HENRI), député de 1855 à 1887, né à Paris le 30 janvier 1819, mort le 19 septembre 1887, arrière-petit-fils de Beaumarchais, et fils du précédent, fut capitaine des mobiles de l'Orne pendant la guerre de 1870, et fut décoré de la Légion d'honneur. Il s'établit ensuite manufacturier à Suresnes, fut commissaire-général aux expositions de Vienne en 1873, de Londres en 1874 et de Philadelphie en 1876, et publia, sur l'ordre du gouvernement français, plusieurs rapports intéressants. En 1876, il obtint une médaille de sauvetage. Porté sur la liste conservatrice de l'Orne, aux élections législatives du 4 octobre 1855, il fut élu, le 18 octobre 1855, au second tour, le 4^e sur 6^e par 46,847 voix (88,704 votants, 107,583 inscrits). Il prit place à l'Union des droites, combattit la politique scolaire et coloniale des ministères républicains, et mourut au cours de la législature.

ROULX (PIERRE-FRANÇOIS-ETIENNE), représentant à la Chambre des Cent-Jours, né à Château-Renard (Loiret) le 27 novembre 1751, mort à une date inconnue, était médecin dans sa ville natale. Elu, le 9 mai 1815, représentant à la Chambre des Cent-Jours, par l'arrondissement de Montargis, avec 42 voix (83 votants, 122 inscrits), contre 29 à M. Dory, procureur impérial, il rentra dans la vie privée après cette courte législature.

ROUPH DE VARICOURT (PIERRE-MARIN), député en 1789, né à Gex (Ain) le 9 mars 1755, mort à Orléans (Loiret) le 9 décembre 1822, était curé de Gex et official de l'évêché de Genève, lorsqu'il fut élu, le 18 mars 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Gex, avec 23 voix sur 33 votants. L'un des premiers de son ordre, il se réunit au tiers-état, et fit partie du comité ecclésias-

tique. Son rôle politique, d'ailleurs très effacé, prit fin avec la session.

ROURE (CLAUDE-ERNEST), député de 1885 à 1889, né à Grasse (Alpes-Maritimes) le 29 août 1813, fit ses études au lycée de Nice, son droit à Paris, et acheta une étude de notaire dans sa ville natale, dont il devint adjoint, puis maire. Libéral sous l'Empire, anti-séparatiste sous la République, il fut porté sur la liste opportuniste des Alpes-Maritimes, aux élections législatives du 4 octobre 1885, et fut élu, le 18 octobre, au second tour, le 2^e sur 3, par 18,891 voix (36,883 votants, 58,227 inscrits). Il prit place à l'Union républicaine, soutint les ministères opportunistes, s'abstint sur l'expulsion des princes, et, dans la dernière session, sur le rétablissement du scrutin d'arrondissement (10 février 1889), et vota pour l'ajournement indéfini de la révision de la Constitution, pour les poursuites contre trois députés membres de la Ligue des patriotes, pour le projet de loi Lisbaume restrictif de la liberté de la presse, pour les poursuites contre le général Boulanger. M. Roure a été nommé juge au tribunal civil de Nice le 18 février 1891.

ROURE DE BEAUMONT (AUGUSTE-FRANÇOIS-LOUIS-SCIPION GRIMOARD DE BEAUVOIR, MARQUIS DE), député de 1846 à 1848, né à Paris le 19 août 1783, mort à Paris le 31 janvier 1858, fils du général Philippe-Henri de Grimoard, suivit aussi la carrière militaire, parvint au grade de maréchal de camp, et, tout dévoué à la famille Sébastiani, obtint par son influence, le 19 octobre 1846, son élection comme député dans le 2^e collège de la Corse (Bastia) avec 181 voix (191 votants, 253 inscrits), en remplacement de M. Sébastiani, qui avait opté pour Ajaccio. Il siégea au centre et soutint jusqu'en 1848 la politique de Guizot. « Vous le trouverez, écrivait un biographe, à la gauche de M. Sébastiani, comme le Salut-Esprit à la gauche de l'Eternel, non pas pour créer, mais au contraire pour demeurer éternellement immobile. » Il fut mis d'office à la retraite comme général le 8 juin 1848.

ROUS (ETIENNE-HIPOLYTE-PAUL), représentant du peuple en 1848, né à Montauban (Tarn-et-Garonne) le 9 novembre 1803, mort à Montauban, le 15 décembre 1879, fils d'un président du tribunal civil de Montauban, se fit inscrire au barreau de Toulouse, fit de l'opposition au gouvernement des Bourbons, et, en 1829, fut traduit en police correctionnelle pour délit de presse. Romiguères le défendit et le fit acquitter. Partisan du gouvernement du roi en 1830, il fut destitué en 1834, à cause de ses tendances républicaines. Il fonda peu après le *Courrier de Tarn-et-Garonne*, journal démocratique, devint, en 1848, commandant de la garde nationale de Montauban, et fut élu, le 23 avril 1848, représentant du Tarn-et-Garonne à l'Assemblée constituante, le 3^e sur 6, par 28,557 voix (60,142 votants, 74,163 inscrits). Il fit partie du comité de législation et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Caussidière, pour l'abolition de la peine de mort, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour

l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome et contre la demande de mise en accusation du président et des ministres. Il refusa de poser sa candidature à l'Assemblée législative, fut nommé, en avril 1850, juge au tribunal de Montauban et mis à la retraite comme tel le 20 juin 1874. Candidat sénatorial républicain dans le Tarn-et-Garonne aux élections du 3^e janvier 1876, il échoua avec 91 voix sur 249 votants, et ne fut pas plus heureux le 17 décembre suivant, lors de l'élection destinée à remplacer M. de Limayrac décédé, avec 91 voix sur 243 votants, contre 149 à l'élu, M. Delbreil, conservateur.

ROUSSEAU (LOUIS-JACQUES, CHEVALIER), député en 1789 et de 1822 à 1827, né à Château-du-Loir (Sarthe) le 11 février 1750, mort à Paris le 16 août 1820, embrassa les principes de la Révolution et devint président du tribunal de district du Château-du-Loir et président de l'administration départementale de la Sarthe. Élu, le 3 septembre 1791, député de la Sarthe à l'Assemblée législative, le 1^{er} sur 10, par 377 voix (482 votants), il fit partie du comité judiciaire, mais ne prit jamais la parole; son nom n'est pas cité au *Mouvement*. Après la promulgation de la Constitution de l'an III, il fut nommé juge, le 28 vendémiaire an IV; il resta dans la magistrature sous l'Empire, fut créé chevalier de l'Empire le 3 juin 1808, et, après la Restauration, devint conseiller à la cour de Cassation. Élu député du 4^e arrondissement électoral de la Sarthe (Saint-Calais), le 13 novembre 1822, par 171 voix (228 votants, 263 inscrits), contre 44 au général de La Fayette, et réélu, le 25 février 1824, par 182 voix (196 votants, 253 inscrits), il vota souvent avec M. Royer-Collard et montra une certaine indépendance vis-à-vis des ministres. Sa carrière politique prit fin aux élections de 1827.

ROUSSEAU (JEAN, COMTE), membre de la Convention, député au Conseil des Anciens, et membre du Sénat conservateur, né à Vitry-le-François (Marne) le 13 mars 1758, mort à Châtillon-lès-Bagneux (Seine) le 7 novembre 1813, fils d'un riche cultivateur de vignobles en Champagne, reçut une éducation soignée, fut admis dans la congrégation de l'Oratoire, et alla enseigner les mathématiques à Nantes. Le duc d'Aiguillon lui confia l'éducation de ses enfants et le soin de ses propriétés en Dauphiné. Rousseau était à Paris au début de la Révolution; partisan modéré des idées nouvelles, il fut élu, le 22 septembre 1792, sixième député suppléant à la Convention par le département de Paris, avec 302 voix (526 votants). Il ne prit séance, comme titulaire, que le 9 ventôse an III, et évita de se mettre en évidence. Néanmoins, le 25 octobre 1795, il s'opposa à la mise en liberté de Rossignol et de l'abbé de Laubigny, que réclamait Legendre. Il passa, après la session conventionnelle, au Conseil des Anciens (4 brumaire an IV), réélu par ses collègues de la Convention, fit un certain nombre de rapports sur les finances, et fut chargé, en qualité de commissaire, de surveiller la comptabilité nationale. Nommé secrétaire de l'Assemblée le 21 novembre 1796, il combattit les élections de Saint-Domingue comme inconstitutionnelles, les fit annuler, et appuya, le 27 novembre 1797, la résolution contre les et devant nobles et les anoblis, comme nécessaire à la sûreté de l'État. Sorti du Conseil en mai 1798, il y fut réélu presque aussitôt (21 germinal an VI), par le département de la Seine, ou plutôt par la par-

tie de l'assemblée électorale de Paris séant à l'Institut. A cette époque, il publia une lettre où il prétendait démontrer, d'après des papiers trouvés chez Ducand de Maillano, l'intelligence qui avait existé en 1793 entre les chefs de l'émigration à Coblenz et les membres du tribunal révolutionnaire de Paris. Il se prononça pour le coup d'État du 18 brumaire et fut un des membres de la Commission intermédiaire, chargée de présenter la nouvelle Constitution. Il fut nommé successivement membre du Sénat conservateur (3 nivôse an VIII), membre de la Légion d'honneur (9 vendémiaire an XII), commandeur de l'ordre et comte de l'Empire (26 avril 1808), et soutint jusqu'à sa mort le régime impérial.

ROUSSEAU (CHARLES GABRIEL-JEAN), député au Corps législatif en l'an VIII, né à une date inconnue, mort à Paris le 8 février 1814, avait été banquier à Paris, quand il fut élu, le 4 nivôse an VIII, par le Sénat conservateur, député des Ardennes au Corps législatif. Il fit partie de la commission des finances et sortit de l'assemblée en l'an XI.

ROUSSEAU (JEAN-JOSEPH, CHEVALIER), pair de France, né à Paris le 19 avril 1743, mort à Paris le 3 juillet 1837, fut un des plus notables commerçants de la capitale. Chargé par le ministère, avant 1789, de rédiger un mémoire sur les inconvénients du monopole de la Compagnie des Indes, il se trouva en évidence lors des événements de la Révolution, dont il adopta les principes. Appelé à faire partie de la municipalité, il eut quelque part aux graves incidents de cette époque, et quitta les fonctions publiques en 1793. Inscrit alors sur la liste des émigrés, il vit ses biens séquestrés par le gouvernement révolutionnaire. Après thermidor, les vainqueurs le nommèrent président du bureau de charité du 3^e arrondissement. Puis il devint juge au tribunal de commerce et membre de la chambre de commerce, et fut chargé d'une mission délicate auprès de Napoléon (1803) pour réclamer contre la mesure qui séquestrait dans les ports de Dieppe et de Calais des navires venant d'Angleterre. Maire du 3^e arrondissement de Paris le 10 janvier 1804, il soutint de tout son pouvoir le gouvernement impérial, fut fait chevalier de l'Empire le 6 juin 1808, et se rallia avec empressement au gouvernement royal. Révoqué de ses fonctions municipales en janvier 1816, il y fut réintégré par la monarchie de 1830 et appelé à la pairie (11 octobre 1832). Il vota pour le régime issu de la révolution de juillet, et mourut en 1837, commandeur de la Légion d'honneur.

ROUSSEAU (PAUL-ARNAUD), représentant en 1871, député de 1881 à 1885, né à Trefflez (Finistère) le 24 août 1835, entra à l'École polytechnique en 1854, à l'École des ponts et chaussées le 1^{er} novembre 1857, et devint successivement ingénieur de 3^e classe le 27 octobre 1860, ingénieur ordinaire de 2^e classe le 23 août 1865, et ingénieur du port de Brest en 1867. Pendant la guerre, il dirigea les travaux du camp de Conlie. Candidat républicain à l'Assemblée nationale dans le Finistère, il échoua d'abord, le 8 février 1871, avec 41,354 voix sur 76,983 votants, et fut élu, le 2 juillet suivant, en remplacement de l'un des quatre représentants qui avaient opté pour d'autres départements, le 2^e sur 4, par 58,837 voix (93,516 votants, 163,980 inscrits). Il prit place à la gauche ré-

publicaine, fit partie du comité de direction de ce groupe, et vota contre la pétition des évêques, pour le service de trois ans, contre la démission de Thiers, contre le septennat, contre le ministère de Broglie, pour les lois constitutionnelles. Vice-président de son groupe, rapporteur de la commission du budget en 1874 et en 1875, il prit aussi plusieurs fois la parole sur les questions de travaux publics. Conseiller général du 2^e canton de Brest, depuis le 8 octobre 1871, il échoua aux élections sénatoriales dans le Finistère, le 31 janvier 1876, avec 110 voix, sur 383 votants, fut nommé, au mois d'octobre suivant, directeur des routes et de la navigation au ministère des travaux publics, et entra au parlement le 21 août 1881, comme député de la 1^{re} circonscription de Morlaix, élu par 6,943 voix (12,770 votants, 19,969 inscrits), contre 5,793 à M. Mége. Il reprit sa place à la gauche républicaine, échoua, comme sénateur, le 5 novembre 1882, en remplacement de MM. Monjaret de Kerjégu et de Forsang, décédés, avec 187 voix, sur 335 votants; déposa (juillet 1883), lors de la discussion sur les conventions avec les grandes compagnies de chemins de fer, un amendement tendant à la réélection de tout membre du parlement qui, au cours de son mandat, aurait accepté les fonctions d'administrateur d'une compagnie (voté par 335 voix, contre 53), et fut nommé (avril 1885) sous-secrétaire d'Etat aux colonies; il défendit, en cette qualité, le projet de loi sur la relégation des récidivistes. Porté sur la liste républicaine du Finistère aux élections du 4 octobre 1885, il échoua avec 57,093 voix, sur 121,966 votants. C'est M. Rousseau qui fit en 1888 le rapport officiel sur la situation du canal de Panama, lorsque cette société, après l'échec de son émission d'obligations à lots, demanda le concours du gouvernement.

ROUSSEL (JEAN-BAPTISTE-JOSEPH), député en 1789, né à Merville (Nord) le 15 septembre 1731, mort à une date inconnue, était maire de Blaringhem (Nord), quand il fut élu, le 3 avril 1789, député du clergé aux Etats-Généraux par le bailliage de Bailloul. Partisan des idées nouvelles, il vota la vérification en commun des pouvoirs, prêta le serment ecclésiastique le 3 janvier 1791, mais se rétracta peu après, et signa la protestation du 12 septembre suivant contre les actes de la Constituante. Après la session, il disparut de la scène politique.

ROUSSEL (CLAUDE-JEAN), membre de la Convention, né à R. Beaucourt (Meuse) en 1749, mort à une date inconnue, était administrateur du district de Gondrecourt (1790), quand il fut élu, le 7 septembre 1792, membre de la Convention pour le département de la Meuse, le 6^e sur 8, par 98 voix (188 votants). Il siégea parmi les modérés et répondit au 3^e appel nominal dans le procès du roi : « Vous avez déclaré que l'appel n'aurait pas lieu, ce n'était pas mon avis; mais je m'y soumetts. Dans le premier cas, il y avait plus de prudence; dans le second, il y a plus de courage en apparence. Avant de prononcer sur le sort de Louis, je me suis fait cette question : sa mort est-elle utile à la République, sa vie est-elle dangereuse? Louis n'a aucun moyen physique et moral; les aristocrates même le méprisent. Loin donc qu'il y ait du danger à le laisser vivre, c'est une mesure utile aux yeux de la saine politique. Je vote pour la détention. » On perd sa trace après la session conventionnelle, où il n'eut d'ailleurs qu'un rôle effacé.

ROUSSEL (PIERRE-AUGUSTIN-JULES), représentant du peuple en 1848, né à Paris le 9 mai 1807, mort à Rosières (Cher) le 10 avril 1877, riche maître de forges à Saint-Martin-de-Conné (Mayenne), payant, sous le gouvernement de Juillet, 8,433 francs de contributions, maître de Saint-Martin-de-Conné depuis 1816, libéral et influent, fut élu, le 23 avril 1848, représentant de la Mayenne à l'Assemblée constituante, le 5^e sur 9, par 46,288 voix (93,437 votants, 105,259 inscrits); il fit partie du comité du travail et vota en général avec la droite, pour le bannissement de la famille d'Orléans, pour les poursuites contre L. Blanc et Causse, contre l'abolition de la peine de mort, contre l'impôt progressif, contre l'incompatibilité des fonctions, contre l'amendement Grévy, contre la sanction de la Constitution par le peuple, pour l'ensemble de la Constitution, pour la proposition Râteau, pour l'interdiction des clubs, pour l'expédition de Rome, contre la demande de mise en accusation du président et de ses ministres. Il ne se présenta pas à l'Assemblée législative, devint conseiller général de la Mayenne, fut décoré de la Légion d'honneur en 1853, et, forcé, à la suite du traité de commerce de 1860, d'abandonner ses fourneaux d'Orthe, de Carouges, de Saint-Denis-sur-Sarthon et de la Gaudinière, acheta, en 1869, la grande usine de Rosières (Cher) dont il accrut encore la prospérité. Il a obtenu de nombreuses récompenses pour ses fers martelés et ses fontes moulées, à ALENÇON en 1855, à FLERS en 1868, etc.

ROUSSEL (OVIDE-GABRIEL), représentant en 1849, né à Joigny (Yonne) le 14 juin 1788, mort à une date inconnue, était propriétaire à Charny (Yonne) et conseiller général de ce département, lorsqu'il fut élu (13 mai 1849) représentant de l'Yonne à l'Assemblée législative, le 3^e et dernier, par 29,862 voix (81,826 votants, 111,917 inscrits). D'opinions républicaines, il siégea à gauche et vota avec la minorité démocratique, contre l'expédition de Rome, contre la loi Falloux-Pariet sur l'enseignement, contre la loi du 31 mai sur le suffrage universel. Il combattit la politique de l'Élysée et protesta contre le coup d'Etat du 2 décembre 1851 qui le rendit à la vie privée. Le 22 juin 1857, il obtint dans la 3^e circonscription de l'Yonne, sans être candidat, 351 voix, contre 13,085 au candidat officiel élu, M. Ad. d'Ornano.

ROUSSEL (JEAN-BAPTISTE-VICTOR-THÉOPHILE), représentant en 1849 et en 1871, député de 1876 à 1879 et membre du Sénat, né à Saint-Chély (Lozère) le 27 juillet 1816, étudia la médecine à Paris, fut interne et lauréat des hôpitaux, et se fit recevoir docteur en 1845. Déjà, il s'était fait connaître par divers écrits remarquables, tels que *Recherches sur la vie et le pontificat d'Urbain V* (1841), couronné par l'Académie des Inscriptions; *Histoire d'un cas de pellagre observé à l'hôpital Saint-Louis* (1842); *Recherches sur les maladies des ouvriers employés à la fabrication des allumettes chimiques*, lorsqu'il fut chargé (1847) par le ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics, d'étudier dans les départements du sud-ouest de la France la pellagre (maladie endémique particulière aux contrées où l'on se livre à la culture du riz et du maïs). D'opinions démocratiques, le docteur Th. Roussel fut élu, le 13 mai 1849, représentant de la Lozère à l'Assemblée législative, le 3^e et dernier, par 9,573 voix (27,377 votants, 39,551 ins-

crits). Il alla siéger parmi les républicains modérés et vota généralement avec la minorité, notamment contre la loi Falloux-Pariou sur l'enseignement, et contre la loi restrictive du suffrage universel; mais il parla surtout sur les questions relatives aux réformes économiques, à l'assistance, aux logements insalubres, aux modifications à introduire dans le code forestier. Revenu dans la vie privée lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851, il continua à s'occuper de médecine et de science en même temps que des intérêts de son département, devint, sous l'Empire, membre de la Société d'agriculture de la Lozère, conseiller général du canton de Mende, et réunit, le 31 mai 1864, comme candidat indépendant au Corps législatif, 2,188 voix, contre 17,871 à l'Élu officiel, M. de Chambrun, et 3,495 à M. Joseph Barrot. Après les événements de 1870, M. Th. Roussel entra au parlement, ayant été élu (8 février 1871) représentant de la Lozère à l'Assemblée nationale, le 3^e et dernier, par 9,272 voix (25,502 votants, 42,006 inscrits). Il prit place à la gauche républicaine et vota pour la paix, pour l'abrogation des lois d'exil, pour le retour de l'Assemblée à Paris, contre le pouvoir constituant, contre la chute de Thiers au 24 mai, contre le septennat, l'état de siège, la loi des maires, le ministère de Broglie, pour l'amendement Wallon, pour l'ensemble des lois constitutionnelles. Dans une lettre publiée en octobre 1873, il s'était nettement prononcé contre les tentatives de restauration monarchique. Auteur du projet de loi sur la répression de l'ivresse, M. Th. Roussel prit part également aux débats relatifs au travail des enfants dans les manufactures, et devint président de la « Société protectrice de l'enfance » et membre de l'Académie de médecine. Après avoir échoué, le 30 janvier 1876, comme candidat républicain au Sénat dans la Lozère, avec 118 voix (245 votants), M. Roussel se fit élire, le 21 février suivant, député de l'arrondissement de Florac, par 6,027 voix (8,556 votants, 11,116 inscrits), contre 2,435 à M. Toissonnière. Il fut des 363. Réélu, à ce titre, le 14 octobre 1877, par 5,774 voix (9,427 votants, 11,182 inscrits), contre 3,637 à M. Joly, il reprit sa place dans la fraction la plus modérée du parti républicain, appuya le cabinet Dufaure, et passa du palais Bourbon au Luxembourg, lors du premier renouvellement triennal du Sénat, comme sénateur de la Lozère (5 janvier 1879), élu par 162 voix (248 votants); il vota avec la gauche sénatoriale pour l'article 7, pour la politique opportuniste, pour le rétablissement du divorce, pour les crédits du Tonkin, pour la nouvelle loi militaire, se consacra spécialement à l'étude et à la discussion de questions sur la protection des enfants abandonnés, les conditions du travail dans les manufactures et surtout la législation des aliénés; on remarqua beaucoup le rapport qu'il publia sur ce dernier sujet. Il vota contre l'expulsion des princes (janvier 1887). Réélu sénateur de la Lozère, le 5 janvier 1888, par 210 voix sur 393 votants, M. Th. Roussel s'est prononcé, en dernier lieu, pour le rétablissement du scrutin d'arrondissement (13 février 1889), pour le projet de loi Lisbonne restrictif de la liberté de la presse, pour la procédure à suivre contre le général Boulanger.

Outre les ouvrages déjà cités, on doit à M. Roussel : *De la valeur des signes physiques dans les maladies du cœur* (1847); *Traité de la pellagre et des pseudo-pellagres*, et de nombreux articles insérés dans l'*Encyclopédie*

médicale, la *Revue médicale*, l'*Union médicale*, etc.

ROUSSELET (MICHEL-LOUIS), député en 1789, né à Provins (Seine-et-Marne) le 4 mars 1746, mort à Provins le 1 septembre 1834, « fils de Michel Rousselet, marchand tannour, et de Gabrielle Le Clerc », était avocat du roi au bailliage de Provins, quand il fut élu, le 20 mai 1789, député du tiers aux États-Généraux par le bailliage de Provins, avec 37 voix (65 votants). Partisan des idées nouvelles, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie des comités des recherches et des rapports, lut un rapport sur les inquiétudes du département de la Meuse relativement aux projets des puissances voisines de la France, et adhéra à l'arrêt de sa compagnie tendant à ce que la justice fût rendue gratuitement. Il partit en congé le 26 avril 1790, et ne revint qu'en mai 1791. Après la session, il devint assesseur du Juge de paix, puis conseiller municipal sous le Consulat.

ROUSSELIN (PIERRE-MARCEL), pair de France, né à Caen (Calvados) le 16 janvier 1784, mort à Bully (Calvados) le 27 mai 1863, « fils de Monsieur Pierre-François Rousselin, conseiller au bailliage et siège présidial de Caen, et de dame Marie Dubisson », étudia le droit et entra dans la magistrature. Conseiller auditeur (20 février 1812) à la cour royale de Caen, il revint au barreau sous la Restauration (1818) comme avocat à la même cour, y fut nommé procureur général le 16 août 1830, et promu premier président le 20 octobre 1835. Le gouvernement de Louis-Philippe, auquel il se montra tout dévoué, l'appela (23 septembre 1845) à siéger à la Chambre des pairs, où il opta constamment selon les vœux du pouvoir jusqu'à la révolution de 1848.

ROUSSELIN-CORBEAU. — Voy. SAINT-ALBIX (DE).

ROUSSELOT (CLAUDE-GERMAIN), député en 1789, né à Authousoin (Haute-Saône) le 17 juillet 1723, mort à Thiénans (Haute-Saône) le 27 septembre 1795, entra dans les ordres, fut d'abord vicaire à Noroy-l'Archevêque, puis à Salins; il était curé de Thiénans quand il fut élu, le 11 avril 1789, député du clergé aux États-Généraux par le bailliage d'Amont. Il fut l'un des premiers de son ordre à se réunir aux députés du tiers, fit partie du comité ecclésiastique, vota constamment avec la majorité et prêta le serment ecclésiastique le 27 décembre 1790. Après la session, il revint à sa cure, et mourut quatre ans après.

ROUSSIER (MICHEL), député en 1789, né à Marseille (Bouches-du-Rhône) le 28 juillet 1744, mort à Marseille le 29 janvier 1806, négociant dans sa ville natale, fut élu, le 4 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la sénéchaussée de Marseille. Il y joua un rôle assez effacé, fut adjoint au doyen des communes, fit partie du comité des subsistances, prêta le serment du Jeu de paume, et ne prit qu'une fois la parole pour proposer une définition du gouvernement monarchique. Il donna sa démission le 5 septembre 1790, et ne reparut plus dans les assemblées parlementaires.

ROUSSILHE (JEAN), député de 1831 à 1837, né à Vallongol (Cantal) le 19 avril 1759, mort à Paris le 13 mai 1817, était propriétaire à la Villotte. Élu, le 5 juillet 1831, député du 1^{er}

collège du Cantal (Saint-Flour) par 117 voix (181 votants, 218 inscrits), contre 58 à M. Casimir Périer, il siégea dans les rangs de la gauche dynastique, dont il signa le « compte-rendu » en 1832, obtint sa réélection, le 21 juin 1834, par 108 voix (191 votants, 237 inscrits), contre 61 à M. Guizard, suivit la même ligne politique que précédemment, et échoua, le 4 novembre 1837, avec 92 voix, contre 188 à M. Dessauvres.

ROUSSILLOU (PIERRE), député en 1789, né à Ax (Ariège) le 1^{er} janvier 1744, mort à Toulouse (Haute-Garonne) en 1817, était négociant à Toulouse, quand il fut élu, le 13 avril 1789, député du tiers aux États-Généraux par la première sénéschaussée du Languedoc (Toulouse), avec 614 voix, sur 698 votants. Partisan de la Révolution, il prêta le serment du Jeu de paume, fit partie du comité de l'agriculture et du commerce, on lui fut chargé spécialement des affaires des colonies, demanda à connaître la valeur des biens des religieux avant de fixer leur traitement, défendit la municipalité de Toulouse, et se mêla à toutes les discussions commerciales intéressant sa région; il fut un rapporteur sur l'introduction du tabac étranger, et un autre sur les droits d'entrée des denrées coloniales. Il proposa un moyen pour encourager l'agriculture et le commerce, fit décréter la liberté du commerce dans les Echelles du Levant et sur les côtes de Barbarie, accusa Robespierre d'entretenir des relations inconstitutionnelles avec l'armée, défendit le comité colonial, et fit décréter la libre circulation des grains. Roussillou disparut de la vie politique après la session.

ROUSSIN (JEAN-FRANÇOIS), député de 1816 à 1820, né à Rennes (Ille-et-Vilaine) le 6 mars 1765, mort à une date inconnue, était inspecteur de l'enregistrement quand il fut élu, le 4 octobre 1816, député du grand collège du Finistère, par 82 voix (157 votants, 232 inscrits). Il siégea silencieusement au côté droit, et, de la série sortante en 1820, ne se représenta plus.

ROUSSIN (ALBIN-REINE, BARON), pair de France, sénateur du second empire et ministre, né à Dijon (Côte-d'Or) le 21 avril 1781, mort à Paris le 21 février 1854, « fils d'Edme Roussin, avocat, et d'Hélène Masson », entra dans la marine à douze ans comme simple mousse, et fit comme tel l'expédition d'Irlande. Aspirant en 1801, lieutenant de vaisseau en 1807, il commanda en second une corvette et fut fait prisonnier, le 23 octobre 1808, à la suite d'un combat avec la frégate anglaise la *Modeste*. Echangé peu après, il prit part, dans la campagne de l'île de France, au combat soutenu par la *Minerve* et la *Bellone*, en août 1810, contre une division anglaise. Il ne reentra en France qu'à l'époque de la Restauration, fut fait capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Louis en 1814, mais fut rayé des cadres à la seconde Restauration. La protection du ministre de la Marine, qui avait pour lui une estime particulière, le fit aussitôt réintégrer, et, en décembre 1816, après le naufrage de la *Méduse*, il fut chargé de l'exploration hydrographique des côtes occidentales de l'Afrique, puis, en 1819, de celles du Brésil. Louis XVIII lui accorda en récompense le titre de baron (octobre 1820). Commandant en 1821 de l'escadre des Antilles, contre-amiral le 17 août 1822, et membre du conseil d'amirauté, il proposa et fit adopter, en 1826, la création du

vaisseau-école de Brest, et fut chargé, en 1828, de se rendre au Brésil pour obtenir du gouvernement de don Pedro la réparation des dommages causés à nos nationaux par le siège de Buenos-Ayres. Le 25 janvier 1830, il fut appelé à l'Académie des sciences en remplacement du contre-amiral de Rossel. Partisan de la révolution de juillet, il devint, le 31 août 1830, directeur du personnel au ministère de la Marine. L'année suivante, en juillet, il fut mis à la tête d'une escadre qui força l'entrée du Tage et vint demander à Lisbonne réparation à don Miguel. Vice-amiral le 29 juillet, préfet maritime de Brest le 17 septembre, membre du bureau des Longitudes le 11 janvier 1832, il fut nommé pair de France le 11 octobre suivant et, peu après, ambassadeur à Constantinople. Le 4 avril 1834, le roi lui offrit le ministère de la Marine, mais Roussin refusa; il était alors occupé à régler avec la Porte un nouveau tarif des douanes qui devait être profitable à notre commerce. Grand-croix de la Légion d'honneur le 16 janvier 1836, il était en France, en congé, lorsque la rupture entre le sultan et Méhémet-Ali le rappela à Constantinople; il eut le tort d'appuyer la note collective des cinq puissances dirigée contre le vice-roi d'Égypte qui avait les sympathies de la France. Le gouvernement français le rappela, le 18 septembre 1836. Secrétaire de la Chambre des pairs à son retour, il accepta, le 1^{er} mars 1840, dans le ministère Thiers, le portefeuille de la Marine, qu'il conserva jusqu'au 23 octobre de la même année. Pendant son administration, et malgré l'imminence d'une guerre avec l'Angleterre, il créa un service de paquebots à vapeur pour les communications transatlantiques. À sa sortie du ministère, il fut promu amiral (30 octobre 1840) et siégea désormais à la Chambre des pairs, où il se fit remarquer par son ministérialisme; aussi M. Guizot le choisit-il de nouveau comme ministre de la Marine le 7 février 1843. Mais l'état de sa santé le força de donner sa démission le 23 juillet suivant; il se retira dans le Midi et n'assista plus aux séances de la Chambre haute. Rallié, après 1848, à la politique du prince Louis-Napoléon, il entra de droit, en sa qualité d'amiral, au nouveau Sénat, le 26 janvier 1852. Il mourut deux ans après. On lui doit différents ouvrages: le *Pilote du Brésil* (Paris, 1826-27); — *Extraits des mémoires inédits d'un vieux marin* (1848), etc.

ROUSSIN (ALBERT-EDMOND-LOUIS), ministre, né à Brest le 2 août 1821, fils du précédent, entra à l'École navale en 1836, devint enseigne en 1842, lieutenant de vaisseau en 1846, capitaine de frégate en 1854, capitaine de vaisseau en 1859 et contre-amiral en 1870. Il avait pris part à la guerre de Crimée, était commandeur de la Légion d'honneur depuis 1875 et membre du conseil de perfectionnement de l'École polytechnique, lorsqu'il fut nommé, le 11 mars 1876, chef d'état-major et chef du cabinet du ministre de la Marine et des Colonies. Sous-secrétaire d'État à la marine quelques temps après, grand-officier de la Légion d'honneur, il fut promu vice-amiral en septembre 1877. D'opinions conservatrices, l'amiral Roussin reçut dans le cabinet Rochebouët, constitué le 17 novembre de la même année, le portefeuille de la Marine; il partagea la fortune de ses collègues du ministère, ne resta, comme eux, au pouvoir que jusqu'au 12 décembre, fut remplacé par le